

JUSTICE

# Aux Assises de la Loire : Deux vies humaines supprimées à Chambéon pour quelques lapins

## Ce soir les Pontille, père et fils connaîtront le verdict qui les frappe

Les coups de fusils tirés dans la giboyeuse plaine du Forez, près de Chambéon, cette nuit d'août restent d'une détonante actualité.

Deux ans et demi après ils ont jeté, à une heure matinale de chasseurs, le public hors du lit. Tôt on fait la queue devant les portes du Palais, pour avoir sa ration de spectacle. Et les journalistes, s'entassent dans un recoin trop exigu pour leur commando qui s'est fait section. La salle de la cour d'assises est bien trop petite. Les Pontille ont fait le plein. Et faute de place, il faudra poser les armes saisies, sur la table de la cour canons tournés vers le neuvième juré qui semble d'ailleurs s'y connaître en cartouches.

### Comme des lapins ; pour des lapins

La poudre allumée par les Pontille fait long feu dans les curiosités. C'est qu'en cette nuit de lune, bien faite pour l'affût aux garennes, une femme de 30 ans, Mme Notin et Sandrine sa fille de quatre ans, sont mortes tuées comme des lapins. Pour des lapins.

« Nous sommes de braves travailleurs, mais pas des assassins, ce sont les journaux qui racontent cela », s'est indigné dans ses sanglots rentrés, André Pontille l'un des deux fils qui sont dans le box, avec le père, étonnés d'être entourés de cinq agents, comme des malfaiteurs.

« De braves travailleurs », personne n'en disconvient. Et tous les témoignages recueillis, dans la campagne proche sont du même sillon : les Pontille sont des gens honnêtes, durs à la tâche, serviables aussi pour rentrer la moisson d'un voisin ou prêter une machine. Jean Pontille le père, qui a aujourd'hui la soixantaine et une chevelure plus blanche encore que celle de M<sup>e</sup> Pollak qui l'attend au coin de la partie civile, est l'homme des champs. Jamais il n'a quitté la terre, même pas pendant le S.T.O. qui lui a envoyé planter des patates chez un bourgmestre. Et actuellement il cultive le jardin de la prison de La Talaudière que la réforme pénitentiaire a mis au vert.

Il a réussi à force de sueurs et d'économies, à racheter la ferme de Chambéon où



Trois experts à la barre, les docteurs Vinier, David et Ceccaldi (de haut en bas) ont fini par accorder leurs thèses : « C'est la même balle qui a tué la mère et la fille ».

son père était fermier. Un domaine de 50 bêtes à cornes, et de 50 hectares de bons sols.

On a comparé Pontille Jean, au vieux Dominici. Rien n'est plus faux. Ils ne sont ni du même âge, ni de la même terre. Ici point de rocaille et d'arbustes malingres, mais de l'or en céréales. Là, Jean Pontille a semé le grain de la bonne réputation. Ce père d'une famille de sept enfants, que ses concitoyens firent conseiller municipal, ne s'est jamais éloigné de son grand chêne. C'est là près de la ferme, sur le bord du petit chemin où les automobilistes rêvent de croiser le lapin que le drame se produisit.

### Le temps de l'imparfait

Cette nuit du 24 août 72, la balle à sanglier a tué une jeune femme et l'enfant qui dormait sur son sein, et revenant en boomerang a abattu la famille Pontille.

Le père le sent bien, lui qui manie mieux la charrue que la nuance parlant de la vie à la ferme il parle à l'imparfait comme de ses vieux parents portés au cimetière du village. Quel que soit le verdict, à « La Varenne » de Chambéon, ce ne sera jamais plus comme avant.

Les deux autres accusés : les fils Bernard et André qui avaient respectivement 20 et 19 ans la nuit tragique y sont retournés, après un an à la prison. André l'aîné a repris son travail de mécanicien breveté à Feurs, mais Bernard a été depuis plus souvent à l'hôpital que dans les champs. On le soigne pour une maladie qui s'appelle peut-être simplement le remords.

Mystère des comportements, lui le timide regarde la cour bien en face alors que les deux autres baissent leurs têtes et leurs paupières comme écrasés par les souvenirs et les charges.

Les deux fils sont poursuivis pour tentative d'homicide volontaire, leurs plombs n'ont pas

Compte rendu :  
Raymond Rousset  
Croquis :  
René Diaz

brisé de vie. Le père lui doit répondre d'homicides volontaires avec les circonstances aggravantes que sont la préméditation et le guet-apens.

On lui reproche en clair d'avoir attendu pour les abattre les occupants de la voiture, au coin du maïs.

### Avec une balle à sanglier

Vers minuit cette nuit-là, les phares et les ronflements de voitures allant et venant sur le chemin peu fréquenté, si ce n'est par les braconniers qui écrabouillent le gibier ébloui, réveilleront André. Il appelle le père. On s'arme, on bat la semelle, on s'interroge. Puis on va tirer du lit Bernard, le second fils qui est promis à être le premier à la ferme. Et bientôt on se retrouve, à cinq en bordure de la petite route, à cent mètres de la maison. Les trois accusés sont armés, et les cadets Jean-Paul et Michel vont les mains nus, suivant les aînés. Et on attend encore, plus d'une heure.

La voiture, une Aronde revient. Elle repasse pour la troisième fois. S'arrête, fait marche arrière. « J'avais aperçu un lapin mort sur le bord », dira M. Notin, le père et le mari des victimes. Ce mécanicien qui habite Feurs revenait d'un repas bien arrosé chez des amis de la région. Il décida de faire une partie

### Tout le poids d'un garenne réfrigéré

A la barre de ce procès, outre les experts, on vit aussi passer ceux que le drame a touchés dans les cœurs : deux jeunes fils Pontille lassés du vacarme nocturne des braconniers, circulant sur le chemin ; M. Notin et son neveu Christian Crépat qui était cette nuit-là du voyage à lapins.

Avec le chef d'escadron Fontvieille de Montbrison et de l'adjutant de gendarmerie Duverger, on allait parler du fameux lapin du bord de la route. L'heure de sa mort est importante, pour savoir s'il a été l'appât d'un possible guet-apens.

Les gendarmes ont précisé qu'il avait été placé dans un sac en nylon, puis au frigidaire ; ce qui laisserait penser étant donné son état de décomposition qu'il a été écrasé avant la nuit tragique.

« Mais on était en août », et après M. le bâtonnier Bernascon, on peut se demander ce que sait la science de la décomposition des lapins dans la canicule du Forez.

Quand le sort d'un homme dépend en partie d'une telle question et d'un lapin, on ne peut terroriser ses angoisses de justiciable. Qu'un garenne de 800 grammes en bouilli pèse d'autant de poids dans les plateaux, inquiète même ni Themis a une balance précise.

de chasse au Michelin. Son neveu Christian Crépat, qui était à l'arrière crut ramasser le quatrième lapin de la nuit, mais trois silhouettes se découpèrent dans la lunette arrière. Alors que la voiture démarrait des coups de feu claquèrent. Bernard le premier avait lâché ses deux coups de 12 à plombs, sous la voiture et dans le coffre arrière qui fut transformé en passoire. André qui avait des ennuis avec sa carabine 22 long rifle, ne tira qu'une balle on ne sait où. Quelques mètres en avant, le père Pontille mit la voiture en joue au déboulé de ses 7 chevaux.

Une de ses cartouches était faite d'une balle à ailette de 24 g capable de tuer un sanglier à 100 mètres. Elle brisa la vitre, transperça de part en part le corps de Mme Notin, puis la tête de l'enfant et alla se ficher dans la main du père. Celui-ci continua sur les jantes jusqu'à l'hôpital de Feurs. Dans la voiture éclaboussée de sang il transportait deux morts.

### « Le maïs bougeait, on a eu peur »

« Un concours de fatalités », dira le père Pontille, « et dire qu'on allait se recoucher ». Mais il se défend d'avoir voulu ce soir-là tuer les occupants de la voiture. Et



M. Notin, qui perdit sa femme et sa fille. « Non je ne me sens pas responsable, même en partie », a-t-il répondu à M<sup>e</sup> Gonon.

comme ses fils il plaide la peur. Il assure n'avoir pas pensé à des braconniers mais plutôt à des voleurs de poules où de tuyaux pour une adduction d'eau. Comme si la volaille et des tubes faisaient mieux contrepoids à deux vies rayées.

« Les maïs bougeaient on a eu peur », fait écho André qui se lèvera souvent pour défendre le père, que M. le président Chanaron et M<sup>e</sup> Pollak pressent de questions. Et levant le bras comme un témoin, le maître de la Varenne jure qu'il n'a pas choisi dans la boîte aux munitions la terrible balle à sanglier, et que pas davantage il n'a placé en appât de lapin mort près du fossé.

### L'autopsie d'un lapin

Il entend écarter le garenne, et par là même le guet-apens qu'on lui reproche. C'est pour lui que la voiture s'est arrêtée. On l'a autopsié, et le vétérinaire Sthal, de Montbrison, affirme que l'animal était mort bien avant les faits de cette nuit d'août.

Cette certitude fait multiplier les questions à M<sup>e</sup> Gonon et au bâtonnier Bernascon. « Depuis tout à l'heure on peut mettre en doute les certitudes des experts », dira l'un d'eux.

C'est qu'en effet, trois experts se sont succédés à la barre avec des conclusions initialement différentes. Pour le docteur Vinier qui pratiqua l'autopsie, il crut tout d'abord que la gosse était morte d'une balle de 22 long rifle. Le directeur du laboratoire de police de Lyon, le docteur David hésita entre ce calibre et la vis de la balle à sanglier. Finalement tout le monde accrédite aujourd'hui la thèse du laboratoire de Paris et du professeur Ceccaldi. La hiérarchie est respectée, et c'est donc la même balle qui a fait du père Pontille un double meurtrier, lui le chef de cette milice familiale, levée au débotté nocturne.

Le verdict est attendu pour ce soir. Mieux vaut d'ailleurs pour le gîte des juges et des avocats de l'extérieur. Avec la coupe d'Europe les hôtels sont réquisitionnés.



Les trois accusés : Jean Pontille, le père, André l'aîné, et Bernard le second, promis à être le premier sur les 50 hectares de bonnes terres de Chambéon  
Au premier rang : M<sup>es</sup> Buffard et Pollak, avocats de la partie civile, et M<sup>e</sup> Maxime Gonon et M. le bâtonnier Bernascon, défenseur des Pontille